



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Le financement des associations de dons d'organes

Question écrite n° 1421

Texte de la question

M. Pierre Dharréville attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le financement des associations qui promeuvent le don d'organes, de tissus, partout en France. En effet, ces associations jouent un rôle essentiel pour informer sur le don d'organes et sensibiliser les citoyens de tous âges sur cet enjeu important. Compte tenu de leur responsabilité en matière de santé, il semblerait normal que l'État puisse financer en tant que de besoin ce type d'associations qui font un travail essentiel pour la santé publique, et ce dans un contexte où le nombre de greffes est largement insuffisant. En 2019, près de 26 000 personnes étaient en attente de greffe dont plus de 700 sont décédées par manque de greffons. Le nombre de personnes en attente de greffe ne cesse de croître depuis 20 ans et l'écart se creuse fortement entre les besoins et le nombre de greffes réalisées, faute de donneurs en nombre suffisant. La pandémie de la covid est venue encore aggraver cela. On relève aujourd'hui un taux de refus de prélèvement en France de 33 %. Pourtant, selon le collectif Greffes+, seulement un Français sur sept se dit opposé au don d'organes. Il est donc important de parler cette question afin que chacun puisse prendre position et la fasse connaître auprès de son entourage pour permettre aux proches de se situer dans un moment forcément critique, avec le plus d'apaisement possible. Sensibiliser à cette question constitue une première étape pour accroître le nombre de donneurs potentiels et par là même, sauver des vies. Aussi, il lui demande quelles solutions sont envisagées afin de permettre de financer ces associations à hauteur de leurs besoins.

Texte de la réponse

Les associations présentes dans le champ du prélèvement et de la greffe d'organes et de tissus jouent un rôle indispensable dans la sensibilisation du grand public aux enjeux du don, ainsi que dans l'accompagnement des patients en attente de greffe et des patients transplantés. Ces structures disposent d'une réelle expertise ainsi que d'une expérience de terrain. Elles ont pour cette raison été associées à l'élaboration de l'édition 2022-2026 du plan ministériel pour le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus. Les échanges entre ces associations, le ministère chargé de la santé et l'agence de la biomédecine (ABM – agence sanitaire compétente en matière de prélèvement et de greffe) sont fréquents et ont été renforcés à la faveur de la crise sanitaire. L'un des axes du plan susmentionné est l'approfondissement de la démocratie sanitaire, notamment dans sa dimension associative. Plusieurs associations participeront au comité national de suivi de la mise en œuvre dudit plan et à l'adoption, le cas échéant, d'actions complémentaires. Ces associations sont représentées au sein du conseil d'orientation de l'ABM et participent à ce titre à la production d'avis argumentés relatifs aux innovations, s'agissant notamment de la qualité de l'expertise médicale et scientifique de l'Agence, en prenant en considération les questions éthiques susceptibles d'être soulevées. S'agissant de leur financement, l'Etat apporte d'ores-et-déjà un soutien financier à plusieurs d'entre elles, parmi lesquelles France Cœur Poumon, France Rein, Renaloo et Transhépate. Ce soutien s'effectue principalement via le Fonds national pour la démocratie sanitaire, créé au sein de la caisse nationale d'assurance maladie par la loi du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1421

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 septembre 2022](#), page 4105

Réponse publiée au JO le : [1er novembre 2022](#), page 5113